Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_61-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-61

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 26 OCTOBRE 2026

Le lundi 26 octobre 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 21 octobre 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme MOAL-CANEVET Gwendoline qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme SIMON Marie-Emmanuelle qui a donné procuration à Mme LE LOC'H Pauline ; M. PERON Pascal qui a donné procuration à M. GUICHAOUA Claude ; Mme LAGADEC Laura qui a donné procuration à M. TRETOUT Nicolas ; Mme PAILLOT Chloé qui a donné procuration à Mme LE BEC Jeanne et M. NACHON Antoine qui a donné procuration à Mme DARNAJOU NACHON Marie.

Présents : 9 Procurations : 6 Votants : 15

2.4 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le comptable public du Service de Gestion Comptable de Douarnenez chargé du recouvrement des titres émis par la commune a transmis une demande d'admission en non-valeur pour les créances irrécouvrables suivantes :

Ce dossier a été étudié en commission finances du 14 octobre 2026.

2025 T 56	0.08 €
2026 T 203	0.32 €
2026 T 232	0.32 €
2024 T 560	0.40 €
2023 ref 7100060715	0.78 €
2025 T 53	1.74 €
2025 T 122	6.91 €
TOTAL	10. 55€

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_61-DE

Compte tenu du caractère irrécouvrable des restes à recouvrer présentés,
Monsieur Christophe LE LOC'H, adjoint aux finances, propose l'admission en non-valeur des titres indiqués pour un montant de **10,55** €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE

Vote l'admission en non-valeur des titres indiqués pour un montant de 10,55 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 octobre 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES

